

## ***Contribution***



# **Les conséquences socio-économiques potentielles du Brexit dans les régions de la façade atlantique française**

## Sommaire

<b>Introduction : Contexte, objectifs et méthode</b>	<b>1</b>
➤ <b>Le contexte</b>	<b>1</b>
➤ <b>Les objectifs</b>	<b>1</b>
➤ <b>La méthode de travail</b>	<b>2</b>
<b>I. Des conséquences d'ordre général, susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreuses activités socio-économiques en région</b>	<b>2</b>
➤ <b>I.1/ L'évolution de la parité monétaire</b>	<b>2</b>
➤ <b>I.2/ De possibles entraves aux libertés de circulation au sein de l'Union européenne</b>	<b>3</b>
➤ <b>I.3/ Echanges commerciaux et investissements</b>	<b>4</b>
➤ <b>I.4/ Coopérations et programmes européens</b>	<b>6</b>
➤ <b>I.5/ Des conséquences sociales</b>	<b>7</b>
<b>II. Des conséquences sectorielles</b>	<b>8</b>
➤ <b>II.1/ La pêche</b>	<b>8</b>
➤ <b>II.2/ L'agriculture et l'agro-alimentaire</b>	<b>10</b>
➤ <b>II.3/ L'énergie</b>	<b>12</b>
➤ <b>II.4/ Le transport maritime et aérien</b>	<b>13</b>
• <i>Le transport maritime</i>	<i>13</i>
• <i>Le transport aérien</i>	<i>14</i>
➤ <b>II.5/ Le tourisme</b>	<b>15</b>
➤ <b>II.6/ Les résidents britanniques</b>	<b>17</b>
➤ <b>II.7/ L'enseignement supérieur et la recherche</b>	<b>19</b>
<b>Conclusion</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>23</b>

Crédit photo : © Thinkstock / Bet\_Noire

## Introduction : Contexte, objectifs et méthode

### ➤ Le contexte

Le 23 janvier 2013, le Premier Ministre du Royaume-Uni a annoncé l'organisation d'un référendum sur l'appartenance de son État à l'Union européenne. Cette consultation organisée le 23 juin 2016 a abouti à un vote à 51,9 % en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En réponse à une saisine du Président du Conseil régional, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne a adopté le 5 décembre 2016 une contribution identifiant les conséquences possibles du Brexit pour la Bretagne, à partir d'une analyse de la diversité et de la richesse des relations existant entre la Bretagne et le Royaume-Uni<sup>1</sup>.

Dans le prolongement de cette étude, l'association des CESER de l'Atlantique, composée des CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, a souhaité lancer des travaux exploratoires sur les conséquences du Brexit dans les autres régions de la façade atlantique, afin de faire émerger d'éventuelles préoccupations communes.

En parallèle, Bruno Retailleau, Président de la Commission Arc Atlantique, a sollicité, par un courrier du 07/07/17 (cf. Annexe 1), un apport des CESER de l'Atlantique sur cette question, pour compléter la note technique<sup>2</sup> et les recommandations politiques<sup>3</sup> produites par la Commission Arc Atlantique.

De plus, Hervé Morin, Président du Conseil régional de Normandie, a spécifiquement saisi le CESER de Normandie le 03/07/17 sur la capacité de la région à attirer des établissements d'enseignement supérieur britanniques, qui pourraient avoir besoin d'être présents sur un territoire de l'Union européenne (cf. Annexe 2).

Enfin, le Comité européen des Régions et Eurochambres ont lancé en novembre 2017 une enquête sur l'impact potentiel que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir sur les territoires. Les résultats de cette enquête sont destinés à être publiés en janvier - février 2018 dans un rapport élaboré conjointement par les deux institutions.

Des travaux pourraient également être engagés début 2018 au sein du Réseau Transnational Atlantique, qui regroupe les CESER et leurs homologues européens de la façade atlantique.

### ➤ Les objectifs

Dans ce contexte, la contribution des CESER de l'Atlantique vise à apporter des éléments d'analyse aux Régions de la façade atlantique afin que les enjeux spécifiques à leurs territoires puissent être identifiés, partagés et pris en compte dans les négociations.

---

<sup>1</sup> *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne*, CESER de Bretagne, décembre 2016.

<sup>2</sup> *Les conséquences du « Brexit » pour les Régions de l'Arc Atlantique*, Note technique de la Commission Arc Atlantique, 20 février 2017.

<sup>3</sup> *Déclaration politique de la Commission Arc Atlantique sur le Brexit*, 19 octobre 2017.

L'enjeu n'est pas de mesurer dès aujourd'hui les conséquences du Brexit, processus de négociation long et complexe dont l'issue reste incertaine<sup>4</sup>, mais de repérer des points de vigilance, des secteurs susceptibles d'être concernés en région de par leurs fortes interactions avec le Royaume-Uni, ainsi que de possibles opportunités, autant de points que les Régions ont tout intérêt à anticiper sans attendre les résultats des négociations.

Compte tenu du temps imparti pour réaliser cette contribution et des incertitudes pesant sur le déroulé et l'issue des négociations, les CESER de l'Atlantique n'ont à ce stade pas formulé de préconisations.

### ➤ La méthode de travail

Pour répondre à ces objectifs, un questionnaire a été diffusé aux organisations membres des quatre CESER, entre l'été 2016 et l'été 2017 selon les régions.

Cette première approche a été complétée par des auditions de terrain, menées par des conseillers référents au sein des CESER au cours de l'été et de l'automne 2017.

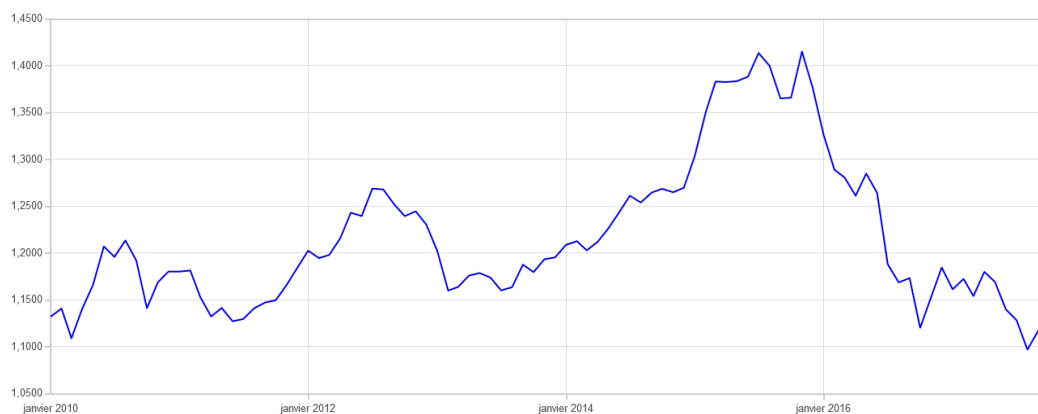
La présente contribution s'appuie sur la structure de l'analyse du CESER de Bretagne, enrichie et complétée par les informations collectées de cette manière par chacun des CESER de la façade atlantique.

## III. Des conséquences d'ordre général, susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreuses activités socio-économiques en région

### ➤ I.1/ L'évolution de la parité monétaire

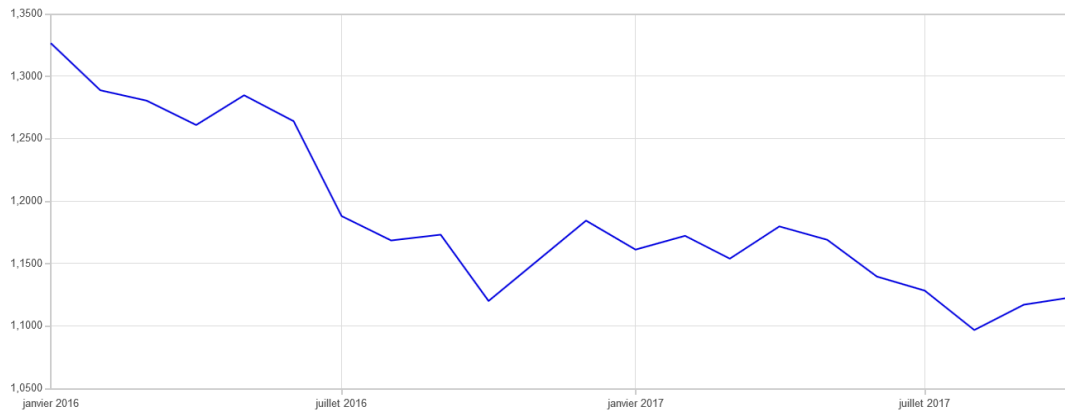
Les deux figures ci-après présentent l'évolution de la parité livre/euro, de 2010 à aujourd'hui.

Figure 1 : Evolution de la parité livre/euro entre le 01/01/10 et le 18/11/17  
(Source : OANDA)



<sup>4</sup> Aucun acteur ne dispose à ce jour d'une visibilité suffisante sur l'aboutissement de la négociation et les accords qui seront passés entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, certains acteurs allant même jusqu'à douter de la réalisation effective du Brexit. Les CESER de l'Atlantique n'ont pas cherché à élaborer de scénarios contrastés et ont retenu l'hypothèse unique que le Brexit aurait lieu, afin de dresser un panorama de ses conséquences potentielles.

Figure 2 : Evolution de la parité livre/euro entre le 01/01/16 et le 18/11/17  
(Source : OANDA)



Selon des analystes de la banque américaine Morgan Stanley, la parité livre/euro devrait être atteinte dans le courant du premier trimestre 2018<sup>5</sup>.

La tendance à la baisse de la livre a pu être observée antérieurement à la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne, en lien avec une situation de surévaluation de la livre et une accélération de l'inflation au Royaume-Uni, même si le Brexit a d'évidence accentué cette tendance et accru l'instabilité.

La dépréciation de la livre provoque une baisse du pouvoir d'achat des Britanniques, un renchérissement des coûts d'importation pour le Royaume-Uni, et pourrait pénaliser la compétitivité-prix des entreprises françaises à l'export, celle-ci dépendant essentiellement du taux de change livre/euro.

Elle a donc des conséquences pour de nombreux secteurs : tourisme, transport transmanche, échanges commerciaux avec le Royaume-Uni, ainsi que pour les résidents<sup>6</sup> britanniques installés dans les régions atlantiques.

### ➤ I.2/ De possibles entraves aux libertés de circulation au sein de l'Union européenne

L'adhésion pleine et entière à l'Union européenne repose sur quatre libertés fondamentales : libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

En matière de **biens et de services**, un Brexit « dur » pourrait entraîner une rupture de l'union douanière et le rétablissement de barrières tarifaires, c'est-à-dire la réinstauration de droits de douane, sur tout ou partie des produits. Un échec des négociations au terme de la période de deux ans conduirait quant à lui à un retour aux conditions de l'Organisation Mondiale du Commerce et impliquerait également un retour à des barrières douanières.

<sup>5</sup> Source : *Brexit : la livre sterling en route vers la parité avec l'euro*, Le Monde, 26 août 2017.

<sup>6</sup> Dans cette contribution, le terme de « résidents » britanniques s'appuie sur la définition donnée par l'Insee des « immigrés » britanniques : un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Des barrières non-tarifaires pourraient également apparaître : accroissement des formalités dues à de nouveaux protocoles douaniers, nouvelles normes sanitaires, techniques, environnementales. Des distorsions de concurrence pour les entreprises seraient à craindre en cas de normes moins exigeantes que celles adoptées par l'Union européenne.

La circulation des **personnes** sera également un enjeu majeur des négociations. Si elle intervient comme cela est pressenti, la réinstauration réciproque de visas, de permis de travail/et ou de résider entre les Etats membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni affectera le transport transmanche, le tourisme, les entreprises à capitaux franco-britanniques, les résidents britanniques, les mobilités étudiantes et les échanges linguistiques et culturels. Le retour des Français installés au Royaume-Uni pourrait générer des difficultés, notamment dans le contexte d'un marché de l'emploi déjà très difficile, mais peut également être considérée comme une opportunité.

Enfin, la question de la circulation des **capitaux** se posera également, notamment pour les sociétés basées dans les régions de la façade atlantique dont une part du capital est détenue par des acteurs britanniques.

### ➤ I.3/ Echanges commerciaux et investissements

Le Royaume-Uni est un partenaire important pour l'économie nationale car il est source du **premier excédent commercial de la France**, avec 11,6 milliards d'euros en 2016. Il est le 5<sup>ème</sup> pays pour l'export et le 8<sup>ème</sup> pour l'import<sup>7</sup>.

Toutes les régions de la façade atlantique sont **exportatrices nettes** vers le Royaume-Uni (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Echanges commerciaux entre le Royaume-Uni et les régions de la façade atlantique en valeur (millions d'euros) pour les années 2014, 2015 et 2016 (Source des données : Douanes, Traitement : CESER de l'Atlantique)<sup>8</sup>

	Exportations			Importations		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Normandie	2 421,8	2 528,6	2 272,9	2 149,0	1 599,2	1 567,8
Pays de la Loire	1 731,5	1 680,4	1 744,2	848,2	668,5	767,2
Nouvelle-Aquitaine	1 520,6	1 529,6	1 498,2	686,2	673,8	657,2
Bretagne	733,0	834,2	851,8	535,3	472,6	439,6
<i>France</i>	<i>30 528,0</i>	<i>31 690,1</i>	<i>31 263,6</i>	<i>19 922,0</i>	<i>19 575,5</i>	<i>19 473,3</i>

La Normandie est la région dont les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni sont les plus importants en valeur pour les exportations et les importations, et en pourcentage pour les importations. Les Pays de la Loire se distinguent par le pourcentage le plus important d'exportation vers le Royaume-Uni (cf. Tableaux 1 et 2).

<sup>7</sup> Source : Données de référence du commerce extérieur de la France, Direction générale des douanes et droits indirects.

<sup>8</sup> NB : ces données ne concernent que les échanges de marchandises, et non de services. Pour les exportations, il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées (et non pas le lieu du siège social de l'entreprise qui exporte).

Tableau 2 : Echanges commerciaux vers et depuis le Royaume-Uni en pourcentage du total des échanges internationaux des régions de la façade atlantique pour les années 2014, 2015 et 2016 (Source des données : Douanes, Traitement : CESER de l'Atlantique)

	Exportations			Importations		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Pays de la Loire	9,8	9,6	9,6	3,7	3,0	3,4
Bretagne	7,2	7,9	8,0	5,0	4,4	4,1
Normandie	7,5	7,9	7,4	5,4	4,5	4,7
Nouvelle-Aquitaine	7,2	6,9	6,7	3,3	3,3	3,2
<i>France</i>	<i>7,1</i>	<i>7,1</i>	<i>7,1</i>	<i>3,9</i>	<i>3,8</i>	<i>3,8</i>

Chaque région comporte ses spécificités du point de vue des principales catégories de produits échangés avec le Royaume-Uni, mais elles exportent toutes des produits des industries agroalimentaires dans une proportion importante (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Principales catégories de produits échangés entre le Royaume-Uni et les régions de la façade atlantique en 2016 (Source : Douanes)

	Exportations	Importations
<b>Normandie</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produits chimiques, parfums et cosmétiques</li> <li>2. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>3. Matériels de transport</li> <li>4. Produits pétroliers raffinés et coke</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives</li> <li>2. Produits pétroliers raffinés et coke</li> <li>3. Produits chimiques, parfums et cosmétiques</li> <li>4. Machines industrielles et agricoles, machines diverses</li> </ol>
<b>Pays de la Loire</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Matériels de transport</li> <li>2. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>3. Produits pétroliers raffinés et coke</li> <li>4. Machines industrielles et agricoles, machines diverses</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives</li> <li>2. Machines industrielles et agricoles, machines diverses</li> <li>3. Produits pharmaceutiques</li> <li>4. Matériels de transport</li> </ol>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>2. Matériels de transport</li> <li>3. Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>4. Bois, papier et carton</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>2. Machines industrielles et agricoles, machines diverses</li> <li>3. Matériels de transport</li> <li>4. Produits chimiques, parfums et cosmétiques</li> </ol>
<b>Bretagne</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>2. Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers</li> <li>3. Produits informatiques, électroniques et optiques</li> <li>4. Matériels de transport</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>2. Produits des industries agroalimentaires</li> <li>3. Machines industrielles et agricoles, machines diverses</li> <li>4. Produits chimiques, parfums et cosmétiques</li> </ol>

Les **investissements vers et depuis le Royaume-Uni** sont également un enjeu. La France est le troisième pays d'origine des investissements directs étrangers au Royaume-Uni. Réciproquement, le Royaume-Uni est par exemple le 3<sup>ème</sup> investisseur étranger en Bretagne, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne : cela représente une cinquantaine de sites, et près de 3700 emplois<sup>9</sup>. Comme l'a souligné le CESER de Bretagne<sup>10</sup>, ces investissements pourraient constituer un moyen pour

<sup>9</sup> Source : *Les entreprises bretonnes à l'international*, CCI Bretagne/BCI, Juillet 2015.

<sup>10</sup> *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne*, CESER de Bretagne, décembre 2016.

le Royaume-Uni de se prémunir si les négociations réglementaires complexifiaient ses relations avec l'Union européenne. Afin de préserver leurs ventes, les entreprises britanniques pourraient avoir intérêt à s'implanter en France.

#### ➤ I.4/ Coopérations et programmes européens

Le Brexit aura nécessairement des conséquences sur le contenu et le financement des politiques et programmes européens construits au cours des six dernières décennies.

La façade atlantique est tout d'abord concernée par six programmes mis en œuvre dans le cadre de l'objectif de **coopération territoriale européenne** (CTE), dont quatre associent des partenaires britanniques. Ces programmes soutiennent une démarche partenariale pour trouver des solutions communes à des problématiques identifiées dans différents pays européens et sont financés par le FEDER (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Les programmes de Coopération Territoriale Européenne qui concernent les régions de la façade atlantique et les budgets alloués pour la période 2014-2020 (Source : CGET)

Programmes	Régions concernées sur la façade atlantique française	Budget alloué pour la période 2014-2020 (en millions d'euros)
<b>COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE</b>		
France-Espagne-Andorre	Nouvelle-Aquitaine	189,34
France-Manche-Angleterre	Bretagne, Pays de la Loire et Normandie	223,05
<b>COOPÉRATION TRANSNATIONALE</b>		
Sud-Ouest Européen	Nouvelle-Aquitaine	106,81
Europe du Nord Ouest	Bretagne, Pays de la Loire et Normandie	396,13
Espace Atlantique	Toutes les régions de la façade atlantique	140
<b>COOPÉRATION INTERRÉGIONALE</b>		
Interreg Europe	Toutes les régions de la façade atlantique	359,33

A titre d'exemple, entre 2007 et 2013, 80% des projets de coopération territoriale européenne auxquels participaient des acteurs bretons impliquaient des partenaires britanniques<sup>11</sup>. Le Brexit pourrait entraîner leur non-éligibilité et se traduire par le retrait d'un partenaire de poids. En effet, la capacité des Britanniques à concevoir des projets de coopération et à capter les fonds européens est largement reconnue. Le programme transfrontalier **France-Manche-Angleterre** semble particulièrement menacé : la sélection des projets a été tardive, nombre de projets sont à l'arrêt et il existe un risque de dégageement d'office en 2018.

En outre, le Brexit pourrait avoir des conséquences importantes sur la politique de cohésion, qui regroupe plusieurs fonds structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP, Fonds de cohésion), constitue la principale politique d'investissement de l'Union européenne et irrigue tous les territoires. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne conduira probablement à une réduction de son **budget global** par diminution ou disparition de la contribution britannique. Une hypothèse de réduction des crédits de 15% semble être à l'étude au sein de la Commission européenne<sup>12</sup>, ce qui est loin d'être négligeable pour le développement

<sup>11</sup> Source : Conseil régional de Bretagne, DAEI/PEUROP.

<sup>12</sup> Source : *Après le Brexit, le budget de l'Union sous tension*, Le Monde, 28/11/17.



régional. Ensuite, le Brexit pourrait également influencer sur les conditions d'éligibilité des régions à ces fonds, en raison du mode de calcul de ces aides basé sur la moyenne des PIB régionaux. Ainsi la Bretagne, qui était en passe de devenir une « Région en transition » resterait sans doute parmi les « Régions les plus développées ». Les négociations qui s'ouvrent actuellement sur l'avenir de la politique de cohésion post 2020 se déroulent dans un calendrier très serré, accéléré par la volonté de les achever avant la date de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, et pourraient pâtir des incertitudes liées au Brexit.

Au-delà de la seule question financière, c'est toute la **dynamique de collaboration** avec des partenaires britanniques sur des projets partagés qui pourrait être remise en cause.

Quelle que soit l'issue des négociations, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne risque sur le plan géopolitique d'aggraver la « périphéricité » des régions atlantiques et d'affaiblir **l'Arc atlantique** et son poids dans la dynamique européenne, au regard d'autres façades (Méditerranée, Mer Baltique, etc.). Dans ce contexte, les CESER et leurs homologues européens de la façade atlantique ont formulé des propositions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la Stratégie atlantique, indiquant qu'une stratégie de dimension macrorégionale permettrait d'aborder le développement régional et la cohésion territoriale dans toutes leurs dimensions et de donner aux régions de l'Espace Atlantique les mêmes chances que d'autres régions en Europe pour affronter les défis qu'elles partagent<sup>13</sup>.

### ➤ **I.5/ Des conséquences sociales**

Le Brexit pourrait avoir des conséquences sur l'emploi, notamment du point de vue :

- des emplois dans les régions atlantiques qui dépendent de centres de décision britanniques. A titre de références, le taux de dépendance de l'emploi salarié<sup>14</sup> aux groupes britanniques est de 1,2% en Normandie, 1,1% en Pays de la Loire, 0,8% en Nouvelle-Aquitaine et 0,7% en Bretagne, à comparer à une moyenne nationale de 1%.
- des emplois au Royaume-Uni occupés par des ressortissants européens, et en particulier des régions atlantiques ;
- des emplois liés aux filières susceptibles d'être concernées dans les régions atlantiques (cf. II) ;
- d'un possible dumping social de la part du Royaume-Uni.

~

L'état actuel des négociations engendre un climat d'incertitude autour de ces enjeux transversaux. Or les conséquences d'ordre général exposées dans cette première partie sont susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreuses activités socio-économiques en région.

---

<sup>13</sup> *Propositions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la Stratégie atlantique, à partir de l'analyse de son appropriation par la société civile, dans la perspective de la révision à mi-parcours du Plan d'action atlantique, Réseau Transnational Atlantique, septembre 2017.*

<sup>14</sup> Le taux de contrôle étranger correspond à la part des emplois salariés des établissements dépendant d'entreprises filiales de groupes étrangers dans l'emploi salarié marchand total. Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2013.

## IV. Des conséquences sectorielles

Les CESER de l'Atlantique ont retenu sept principaux secteurs ou domaines qui pourraient être significativement affectés par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Pour chacun d'entre eux, ils ont d'abord souhaité illustrer par quelques données l'état actuel des relations avec le Royaume-Uni, de la France en général, et des régions atlantiques en particulier. Les principaux enjeux du Brexit pour ce secteur sont ensuite exposés, tant en termes d'impacts négatifs que d'opportunités potentiels.

### ➤ II.1/ La pêche

La pêche figurera très probablement parmi les filières les plus concernées par le Brexit, du fait de l'interdépendance entre les régions atlantiques et le Royaume-Uni (cf. Tableau 5).

Tableau 5 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière de pêche (Sources : Comités Régionaux de la Pêche et des Elevages Marins et Organisations de producteurs)

France	
3 <sup>ème</sup> pays producteur de produits de la pêche de l'Union européenne 1 <sup>er</sup> importateur des produits de la mer britanniques 41% des exportations du Royaume-Uni Eaux sous juridiction française : 334 604 km <sup>2</sup> Dépendance aux eaux britanniques : 24% en volume (98000 tonnes), 19% en valeur (1 <sup>er</sup> Etat concerné)	
Royaume-Uni	
12% du budget de la Politique commune de la pêche 20% des quotas européens pour les stocks d'Europe du Nord 4 <sup>ème</sup> pays producteur de produits de la pêche de l'Union européenne Pays très exportateur : forte dépendance au marché européen, notamment français Eaux sous juridiction britannique : 773 676 km <sup>2</sup>	
Normandie	Bretagne
Dépendance aux eaux britanniques : 50% des captures normandes Une pêche hauturière particulièrement concernée	Dépendance aux eaux britanniques : entre 40 et 45% en volume et en valeur 120 navires concernés Taux de dépendance supérieur à 50% pour plus de 60 navires, supérieur à 80% pour 27 navires 80% de l'activité de la Scapêche, premier armateur français de pêche fraîche
Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
20% des droits à produire de l'Organisation de producteurs de Vendée relèvent des eaux britanniques	Quelques navires immatriculés dans le quartier maritime de Bayonne susceptibles de pêcher dans les eaux britanniques

La première conséquence attendue du Brexit est une probable restriction des **accès aux eaux** britanniques pour les flottilles européennes et françaises, notamment hauturières, et une remise en cause des droits historiques dans certaines zones de la bande côtière des 6-12 milles britanniques (le Royaume-Uni ayant annoncé le 03/07/17 sa décision, avec effet deux ans plus tard, de se retirer de la Convention

de Londres de 1964, autorisant la pêche dans ces zones pour les pays signataires, aujourd'hui tous membres de l'Union européenne). Or les possibilités de reports d'activité sur d'autres zones de pêche sont très faibles, notamment dans le Golfe de Gascogne : il y a un **risque indirect** de déstabilisation d'**autres pêcheries**.

Le cas particulier des **îles anglo-normandes** doit également être pris en considération. Le Brexit pourrait notamment constituer une entrave à l'avancement des négociations pour définir une frontière officielle, reconnue dans le cadre du droit international de la mer, entre l'Etat français et le bailliage de Guernesey. L'Etat de Jersey a quant à lui demandé au Royaume-Uni de notifier à la France son souhait de réviser le traité international du 4 juillet 2000 dit « de la baie de Granville », qui fixe les droits respectifs des pêcheurs français et jersiais dans une zone définie.

La deuxième série d'effets potentiels du Brexit relève des conditions d'**accès au marché** européen des produits de la mer. La dépréciation de la livre entraîne une perte de compétitivité-prix des produits français, les producteurs britanniques étant déjà favorisés par des coûts de production plus faibles (coûts salariaux et modernité de la flotte). Des distorsions de concurrence pourraient également apparaître avec des réglementations différentes en termes d'aides d'Etat et de gestion des ressources halieutiques.

Au vu de l'importance du marché européen pour les exportations de produits de la mer du Royaume-Uni, de nombreux acteurs socio-professionnels soutiennent l'idée que les conditions d'accès à ce marché servent de « monnaie d'échange » pour négocier l'accès des flottes européennes aux eaux britanniques.

Le Brexit devrait en outre engager une négociation sur l'accès à la ressource dans les eaux britanniques, en révisant la clé de **répartition des quotas** de pêche, qui repose sur le principe de stabilité relative établi en 1983. Cette nouvelle répartition entre le Royaume-Uni devenu pays tiers et l'Union européenne risque d'être défavorable à l'Union. Une conséquence indirecte du Brexit pourrait être la révision complète du principe de stabilité relative au sein de l'Union européenne. Cette révision complète serait particulièrement défavorable à la France, qui était jusqu'à présent considérée comme bien dotée au regard de la taille de sa flotte. Elle aurait des conséquences y compris pour les flottes qui ne pêchent pas dans les eaux britanniques.

A terme, les professionnels craignent une **réduction des captures**, ce qui pourrait rendre difficile le maintien en activité de certains métiers et certains types de navires, notamment hauturiers.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait par ailleurs impacter à la baisse le **budget du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche** (FEAMP), instrument financier de la Politique commune de la pêche, dont les Régions sont autorisées de gestion déléguée pour une partie des fonds.

In fine, ces effets pourraient avoir des conséquences en chaîne sur **l'ensemble de la filière** : structures professionnelles, organisations de producteurs, ports, acteurs logistiques, mareyeurs, industrie de la transformation et distributeurs.

Les professionnels redoutent que la pêche soit oubliée dans les négociations, ou ne soit considérée que comme une variable d'ajustement.

## ➤ II.2/ L'agriculture et l'agro-alimentaire

Le Royaume-Uni ne couvre pas la moitié de ses besoins alimentaires : il dépend donc d'approvisionnements extérieurs. Le Brexit devrait avoir globalement un effet négatif sur la capacité exportatrice de la zone euro. L'enjeu est fort pour les filières agroalimentaires du Grand Ouest (cf. Tableau 6).

Selon une récente étude menée par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), les exportations de produits agricoles et agroalimentaires depuis la France vers le Royaume-Uni pourraient diminuer de 51 %.

Tableau 6 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière d'agriculture et d'agroalimentaire (Sources principales : Chambres Régionales d'agriculture)

France	
Balance commerciale avec le Royaume-Uni dans l'agroalimentaire : +3 milliards d'euros	
Royaume-Uni	
Importateur net de produits agricoles 3 <sup>ème</sup> client de la France en matière d'agriculture et 6 <sup>ème</sup> fournisseur 2 <sup>ème</sup> importateur mondial de vin en valeur et en volume	
Normandie	Bretagne
Produits agro-alimentaires : 18% des exportations vers le Royaume-Uni Région très présente sur le marché des produits laitiers au Royaume-Uni	Royaume-Uni : 5 <sup>ème</sup> client, 8% des exportations Productions les plus sensibles : viande porcine et légumes
Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
Royaume-Uni : 1 <sup>er</sup> client, 12% des exportations Produits les plus exposés : - en valeur : produits laitiers et fromages ; huiles et graisses ; pain, pâtisseries et viennoiseries fraîches - en part de leurs exportations : pain, pâtisseries et viennoiseries fraîches ; fruits à pépins et noyau ; huiles et graisses	RU : 4 <sup>ème</sup> marché à l'export des vins de Bordeaux, marché également très important pour le cognac Autre production sensible : céréales (trafic important des ports de Bordeaux et de La Rochelle, notamment vers le Royaume uni)

La première conséquence attendue du Brexit est une **perte de compétitivité-prix** des produits français sur le marché britannique du fait de la dépréciation de la livre, en particulier pour les produits agricoles bruts à faible valeur ajoutée.

Au-delà de ce premier facteur, l'éventuelle mise en place de **barrières tarifaires** (réinstauration de droits de douane) et/ou **non-tarifaires** (accroissement des formalités, nouvelles normes) aurait également des effets importants sur les exportations françaises, ainsi que sur les équilibres globaux du marché agricole et agro-alimentaire européen.

Ces conséquences seraient d'autant plus importantes pour les entreprises qui consacrent une part significative de leur activité aux exportations vers le marché britannique. La Normandie est ainsi présente sur le marché des produits laitiers au Royaume-Uni. A titre d'exemple, l'usine Danone basée à Ferrière-en-Bray (Seine-

Maritime) consacre la quasi-totalité de sa production à l'export outre-Manche. Employant 330 salariés, ce site collecte près d'un millier d'éleveurs normands. Autre exemple, la production de pommes et de poires, notamment dans le Val de Loire, pourrait être significativement affectée par le Brexit (cf. encadré ci-dessous). Une forte diminution des exportations vers le Royaume-Uni pourrait déstabiliser le marché français et avoir des conséquences indirectes sur les entreprises qui n'exportent pas.

---

*Un exemple de filière susceptible d'être concernée : la production de pommes et de poires, notamment dans le Val de Loire <sup>15</sup>*

*Quelques données-clés :*

*Royaume-Uni : 5<sup>ème</sup> importateur mondial en volume, 2<sup>ème</sup> en valeur, 1<sup>er</sup> marché extérieur français (20% des exportations françaises)*

*France : 1<sup>er</sup> fournisseur du Royaume-Uni en valeur (31%) : 120 000 tonnes par an*

*En cas de Brexit « dur » et en l'absence d'accord renégocié entre la France et le Royaume-Uni, des pommes produites en France et exportées au Royaume-Uni se verraient imposer des droits de douane de 12%.*

*La filière craint également des ralentissements des chaînes logistiques, dus à l'instauration de nouveaux protocoles douaniers, vis-à-vis d'un produit qui demeure périssable.*

*Enfin, la réglementation européenne interdit par exemple l'utilisation de la substance active DPA diphénylamine (DPA) pour la conservation des pommes. A sa sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni pourrait à nouveau autoriser son utilisation, et ainsi favoriser l'accès des Etats-Unis à son marché intérieur, au détriment des pays européens.*

---

Le Brexit questionne également l'avenir de la **Politique Agricole Commune** (PAC), politique européenne la plus intégrée. Le Royaume-Uni étant le 4<sup>ème</sup> contributeur net au budget de la PAC, il est probable que son budget global diminue, avec des conséquences sur l'agriculture française. Une hypothèse de réduction des crédits de 15% semble être à l'étude au sein de la Commission européenne<sup>16</sup>. Les fonds alloués à la France, premier bénéficiaire européen de la PAC, diminueraient dans ce cas de 9%. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ouvre cependant des perspectives de réorientation de cette politique.

De même que pour la filière pêche, les risques qui pèsent sur l'agriculture sont susceptibles de s'étendre à toute la **chaîne de distribution** en région : transporteurs, négociants, structures de conditionnement et de fournitures, industries de transformation, etc.

Néanmoins, certains éléments de contexte sont de nature à limiter les effets du Brexit sur l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Les capacités de production intérieures au Royaume-Uni sont faibles dans certaines filières, et elles ne pourront être relancées qu'au terme de plusieurs années (3 à 4 ans sont par exemple nécessaires pour obtenir une demi-production sur un nouveau verger).

Ensuite, les filières britanniques emploient beaucoup de main d'œuvre étrangère, qui pourrait être pénalisée par les possibles entraves à la circulation des personnes. Enfin, l'attractivité des produits français sur le plan gustatif et sanitaire, et la faible substituabilité d'une partie d'entre eux (vins et fromages notamment) les préservent relativement de la concurrence.

---

<sup>15</sup> Source : Audition de M. Vincent Guérin, Responsable des Affaires Economiques, Association nationale Pommes Poires, le 27/10/17.

<sup>16</sup> Source : *Après le Brexit, le budget de l'Union sous tension*, Le Monde, 28/11/17.

### ➤ II.3/ L'énergie

Le secteur de l'énergie pourrait également être impacté par le Brexit.

Tout d'abord, les professionnels redoutent de possibles **distorsions de concurrence** dues à des normes environnementales moins exigeantes qu'au sein de l'Union européenne. A titre d'exemple, le Royaume-Uni pourrait choisir de se retirer du dispositif Emission Trading System (ETS) qui pénalise les industries à fortes émissions de CO<sub>2</sub>, et affranchir ainsi son industrie des contraintes que supportent ses concurrents européens.

Les **activités industrialo-portuaires** liées à l'énergie pourraient également être concernées. A titre d'exemple, les échanges avec le Royaume-Uni du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire sont essentiellement le fait des hydrocarbures (97,19% des importations et 70,31% des exportations). Les importations de pétrole brut en provenance du Royaume-Uni pourraient être affectées, mais seraient sans doute remplacées par d'autres fournisseurs. Les circulations de produits entre les différentes raffineries pourraient évoluer, notamment dans leur destination, mais sans que les volumes soient nécessairement affectés<sup>17</sup>.

Les **projets d'interconnexions électriques** sous-marines et souterraines entre la France et l'Angleterre pourraient en outre être remis en cause, notamment du point de vue des financements. Ces projets ont pour objectif d'améliorer les conditions d'approvisionnement entre les deux pays, d'offrir de meilleures possibilités d'exploitation des énergies renouvelables et d'optimisation de la production quotidienne des centrales électriques. La Normandie, première région « énergétique » de France en matière d'activité économique et d'emploi, exportatrice d'électricité, sera particulièrement concernée, avec deux projets de nouvelle interconnexion portés par RTE.

Plus globalement, le Brexit pourrait ensuite entraîner le retrait des partenaires britanniques des **projets de coopération territoriale et des programmes européens** portant sur la thématique de l'énergie, notamment en matière de recherche et d'innovation. La pérennité des projets financés par ces dispositifs pourrait alors être menacée. Le retrait du Royaume-Uni de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), organisme européen chargé de coordonner les programmes de recherche sur l'énergie nucléaire, aurait par exemple des conséquences importantes sur la filière normande.

De même, de nombreuses coopérations lient des acteurs britanniques et des régions atlantiques en matière d'**Energies Marines Renouvelables** (EMR). Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le secteur risque de perdre des partenaires dont la capacité de lobbying et le rôle moteur sont reconnus au niveau européen. Le Brexit pourrait également affecter la construction de parcs éoliens offshore au Royaume-Uni par des non-Britanniques et payés en livres. Le renchérissement de la prime de risque sur le capital provoque un surcoût financier pour ces projets.

<sup>17</sup> Source : Audition de Jean-Pierre Chalus, Président du Directoire, et de Jean-Baptiste Gouin, directeur de la relation clients, Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire

Enfin, le Brexit pourrait freiner la mise en œuvre de la **planification spatiale maritime**, impulsée par l'Union européenne, notamment au travers de la directive-cadre de 2014, et sa traduction au niveau national. Ceci aurait des conséquences sur l'ensemble des activités maritimes, dont les EMR, mais également la pêche.

## ➤ II.4/ Le transport maritime et aérien

Toute entrave à la libre circulation des personnes et des biens pénalise le secteur du transport, qu'il soit maritime ou aérien.

- [Le transport maritime](#)

Tableau 7 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière de transport maritime

Normandie	Bretagne
4 ports « transmanche » : Cherbourg, Caen-Ouistreham, Le Havre, Dieppe Desserte des îles anglo-normandes 2 grands ports maritimes : Le Havre (1 <sup>er</sup> port à conteneur de France) et Rouen (1 <sup>er</sup> port céréalier d'Europe)	3 ports régionaux (Brest, Lorient, Saint-Malo) et 2 ports spécifiquement « transmanche » : Roscoff et Saint-Malo, desserte des îles anglo-normandes
Sensibilité particulière du transport maritime transmanche Brittany Ferries : 80% du chiffre d'affaires issu de l'activité « passagers », 20% de fret, 85% de passagers britanniques	
2,16 millions de passagers dans les ports de Caen-Ouistreham, Le Havre et Dieppe 85% du tonnage réalisé par les ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg	1,3 millions de passagers 87% de passagers britanniques 10 000 camions par an par Saint-Malo, 6 000 camions par an par Roscoff
Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
1 grand port maritime : Nantes-Saint-Nazaire Echanges avec le Royaume-Uni : 6,14% du trafic, 65,6% en importations, 34,4% en exportations	2 grands ports maritimes : La Rochelle et Bordeaux

La dépréciation de la livre, ses conséquences sur le pouvoir d'achat des Britanniques, et la possible complexification des règles de mobilité des personnes pourraient tout d'abord se traduire par une diminution des **flux transmanche de passagers**. A titre d'exemple, la compagnie Brittany Ferries a d'ores et déjà enregistré pour la saison 2017 une baisse de 5% de l'activité transmanche « passagers »<sup>18</sup>. Une telle entreprise est doublement menacée par la dépréciation de la livre car son modèle économique dépend directement de la parité monétaire : la majeure partie des recettes est perçue en livres alors que la quasi-totalité des dépenses de la société est effectuée en euros.

L'éventuelle mise en place de **barrières tarifaires** (réinstauration de droits de douane) et/ou **non-tarifaires** (accroissement des formalités, nouvelles normes) pourrait également affecter le transport transmanche de fret. Ces effets ne

<sup>18</sup> Source : *Brittany Ferries continue sa progression sur les lignes longues et maintient un niveau raisonnable sur le Transmanche*, Communiqué de presse de l'entreprise, 20 octobre 2017.

semblent pas perceptibles pour le moment. L'activité de fret de la Brittany Ferries est ainsi en hausse de 2% cette année.

Ces difficultés que pourrait rencontrer le transport maritime auraient des répercussions importantes sur les **productions, notamment agricoles**, exportées par voie maritime, ainsi que sur le **tourisme**. A titre d'exemple, la compagnie Brittany Ferries indique<sup>13</sup> être source de près de 10 millions de nuitées de touristes britanniques dans les régions du Grand Ouest français, engendrant 600 millions d'euros de retombées économiques.

De plus, ces contraintes pourraient avoir des conséquences sur les **infrastructures portuaires**, avec un possible allongement de la durée d'escale, un besoin de capacités de stationnement supplémentaires, une nécessaire adaptation des infrastructures aux nouvelles normes et formalités, etc.

Le risque de **congestion portuaire** est de ce fait important, tant en France qu'au Royaume-Uni. L'Irlande pourrait ainsi souhaiter s'affranchir de la zone de transit que constitue le Royaume-Uni et se doter de connections directes avec des ports « européens ». Cette évolution pourrait redonner de l'intérêt aux projets d'autoroute de la mer, à l'image de la ligne Gijon-Saint-Nazaire-Cork.

- [Le transport aérien](#)

Tableau 8 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière de transport aérien

Normandie		Bretagne	
Ouverture récente de nouvelles lignes à destination du Royaume-Uni :			
Caen-Londres (Southend) Deauville-Londres (Stanstead)		Rennes-Birmingham Rennes-Londres City Lorient-Londres	
Caen-Londres (12 500 passagers en 2016) Deauville-Londres (19 000 passagers en 2016) La moitié des passagers sont britanniques		Des liaisons avec le Royaume-Uni depuis Rennes (13 500 passagers britanniques en 2015), Dinard (34 400 passagers britanniques) et Brest	
Pays de la Loire		Nouvelle-Aquitaine	
Aéroport de Nantes Atlantique : 177 520 passagers commerciaux en 2015 en provenance ou à destination du Royaume-Uni, 4,6% du trafic		Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré : Royaume-Uni = 1 <sup>er</sup> marché (120 000 passagers en 2016, 50% du trafic passagers) Aéroport de Bergerac : Royaume-Uni = 80% du trafic « passagers », ouverture de nouvelles rotations en 2017	

Le Brexit ne semble pas avoir eu pour le moment d'effet significatif sur les **flux de passagers** du transport aérien. Certaines dynamiques de croissance semblent se poursuivre. En 2016, la ligne Caen-Londres, opérée 3 à 5 fois par semaine, a ainsi transporté plus de 12 500 passagers, représentant une hausse de 23% par rapport à l'année précédente. L'aéroport de Bergerac, qui réalise plus de 80 % de son trafic passagers avec le Royaume Uni, a enregistré pour le mois de juillet 2017, une hausse de 19,41 % par rapport à 2016.



Néanmoins, des inquiétudes s'expriment, notamment concernant les **compagnies low-cost britanniques**. Elles pourraient être contraintes de répercuter sur les prix la renégociation de leurs droits d'entrée dans l'Union européenne. Cela pourrait se traduire par une diminution des flux, au même titre que les freins potentiels à la mobilité des personnes. Certaines lignes pourraient ainsi devenir non rentables et donc disparaître.

Des décisions de « précaution » ne sont pas à exclure. La compagnie aérienne Stobart Air – qui détient Flybe – a par exemple annoncé que la décision du Brexit la conduisait à suspendre la ligne Caen-Londres pendant l'hiver 2017/2018 avant une réouverture en avril 2018.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pose également la question des conditions d'accès des compagnies françaises à l'**espace aérien** britannique et réciproquement.

De même que pour le transport maritime, les difficultés que pourrait rencontrer le transport aérien auraient in fine des répercussions sur le **tourisme**, ainsi que sur l'activité de l'ensemble des entreprises présentes sur les **plateformes aéroportuaires**.

Néanmoins, le Brexit pourrait être, dans une certaine mesure, vecteur d'**opportunités**. La France pourrait ainsi attirer des compagnies aériennes des pays tiers qui souhaiteraient trouver une « porte d'entrée vers l'Europe » alternative au Royaume-Uni. En cas de difficultés du transport aérien, le trafic pourrait en outre se reporter vers le transport maritime.

## ➤ II.5/ Le tourisme

Les Britanniques constituent la première clientèle étrangère du tourisme en France et dans les régions atlantiques (cf. Tableau 9). Ce secteur risque donc d'être très impacté par le Brexit.

Tableau 9 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière de tourisme (Sources principales : Comités Régionaux du tourisme, DGE et Insee)

France	
<p>2<sup>ème</sup> destination des Britanniques après l'Espagne            Chiffre d'affaires annuel du tourisme : 170 milliards d'euros            1<sup>ère</sup> destination internationale en termes d'arrivées de touristes, 3<sup>ème</sup> en recettes            Britanniques : 1<sup>ère</sup> clientèle étrangère, 12 millions de visiteurs par an, 66% arrivant par la mer, et 34% en avion</p>	
Normandie	Bretagne
<p>Britanniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> clientèle étrangère (1/4)</li> <li>- 27% de la fréquentation hôtelière</li> <li>- 837 000 nuitées en 2016</li> <li>- 2<sup>ème</sup> clientèle étrangère de la Maison et des Jardins de Claude Monet à Giverny</li> <li>- Département de la Manche : 2 500 bateaux de plaisance britanniques en escale (sur 4 900)</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> destination des Britanniques pour l'hôtellerie de plein air, 7<sup>ème</sup> pour l'hôtellerie classique</p> <p>Britanniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> clientèle étrangère en hôtellerie de plein air (978 000 nuitées) et classique (260 000 nuitées)</li> <li>- 29% de la clientèle étrangère</li> <li>- 385 millions d'euros de dépenses</li> <li>- Clientèle importante car présente également hors-saison</li> </ul>

Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
Britanniques : - 1 <sup>ère</sup> clientèle étrangère touristique de la région - 1 019 168 nuitées britanniques en hôtels et campings en 2016 (62% en Vendée) - 38,4% des nuitées étrangères - 13% des groupes internationaux et 31% des individuels sur les lieux de visite	Britanniques : - 1 <sup>ère</sup> clientèle étrangère en hôtellerie classique et 3 <sup>ème</sup> clientèle étrangère en hôtellerie de plein air - 545 000 nuitées hôtelières (Gironde : 29%, Pyrénées-Atlantiques : 19 % et Charente-Maritime : 17 %)

Tout d'abord, des signes **de diminution de la fréquentation** britannique sont observés en région. Une enquête, menée en septembre 2017 par le Comité Régional du Tourisme de Normandie auprès de 152 professionnels, a montré que 37% des interrogés jugeaient la clientèle britannique en baisse<sup>19</sup>. Entre 2015 et 2016, une chute de 11% des nuitées britanniques en Normandie avait déjà été enregistrée. L'Insee évalue à 2,5% la baisse de la fréquentation britannique en Normandie pour la saison 2017 par rapport à la saison 2016<sup>20</sup>. Pour la Bretagne, l'institut fait état d'une diminution de 4,8% des nuitées<sup>21</sup>. En Nouvelle-Aquitaine, l'Insee mesure une chute de fréquentation de 7,4%<sup>22</sup>. L'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire note une baisse de 6% des nuitées hôtelières, et de 2,7% dans les campings.

Ces évolutions ne semblent pas strictement imputables au Brexit : il s'agit d'une **tendance de fond**, cette érosion étant déjà constatée depuis plusieurs années. A titre d'exemple, l'Observatoire régional du tourisme des Pays de la Loire évoque une baisse de 8% des nuitées britanniques depuis 2010. Cette diminution de la fréquentation est expliquée par une perte d'attractivité de la « destination France », face à la concurrence de nouvelles destinations, et au contexte sécuritaire lié aux attentats.

Les professionnels n'en demeurent pas moins inquiets, notamment en Bretagne et Normandie. En effet, trois facteurs transversaux liés au Brexit sont susceptibles d'aggraver cette tendance à la baisse de la fréquentation britannique et plus globalement d'affecter le secteur :

- **l'évolution de la parité monétaire**, avec des incidences possibles sur le choix de la destination en défaveur des pays de la zone euro, et une baisse du pouvoir d'achat sur place ;
- les possibles **entraves à la circulation des personnes** (potentielle réinstauration de visas) ;
- l'accès des projets touristiques aux **financements européens**.

Le cas de la **plaisance** doit également être pris en considération, même s'il n'apparaît pas forcément dans les statistiques en termes d'hébergement. Dans la Manche, le tourisme britannique représente ainsi 2 500 bateaux en escale sur un total de 4 900, avec une moyenne de trois personnes par bateau.

<sup>19</sup> Source : Comité Régional du Tourisme de Normandie.

<sup>20</sup> Source : Saison *touristique 2017, Une fréquentation record depuis 2013*, Insee Flash Normandie N°49, Novembre 2017.

<sup>21</sup> Source : Saison *touristique 2017 en Bretagne : la fréquentation repart à la hausse*, Insee Analyses Bretagne n°64, Novembre 2017.

<sup>22</sup> Source : Une *bonne saison touristique 2017 en Nouvelle-Aquitaine*, Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n°30, Décembre 2017.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir in fine des conséquences en termes de **retombées économiques et d'emploi**, au vu du poids du tourisme dans les régions de la façade atlantique et de l'importance de la clientèle britannique pour ces régions.

## ➤ II.6/ Les résidents britanniques

Les régions de la façade atlantique figurent parmi les premières régions d'accueil des ressortissants du Royaume-Uni. Elles comptaient en 2014 67 433 résidents britanniques, soit 45% de leur nombre total à l'échelle de la France Métropolitaine (cf. Figures 3 et 4, Tableau 10).

Figure 3 : Nombre de britanniques pour 100 000 habitants par région métropolitaine en 2010  
(Source : Insee - Recensement de la population)

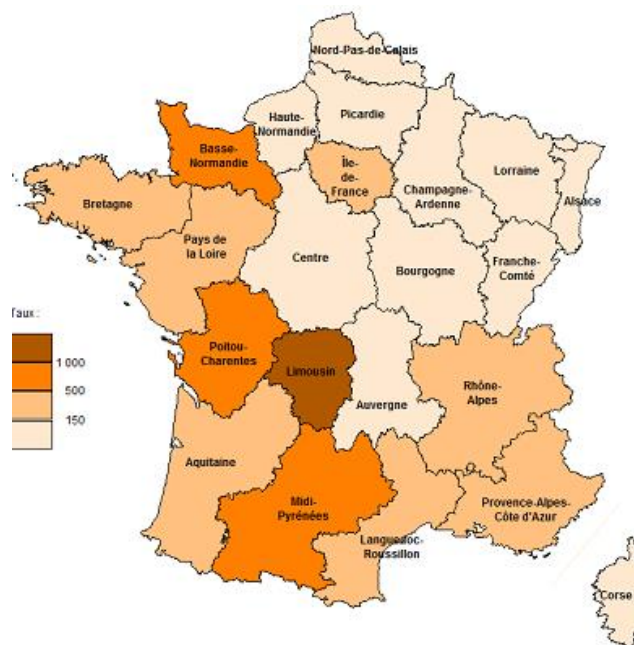


Figure 4 : Répartition de la population immigrée britannique (en nombre et en pourcentage du total) par région de France Métropolitaine  
(Source : Insee, Recensement de la population 2014)

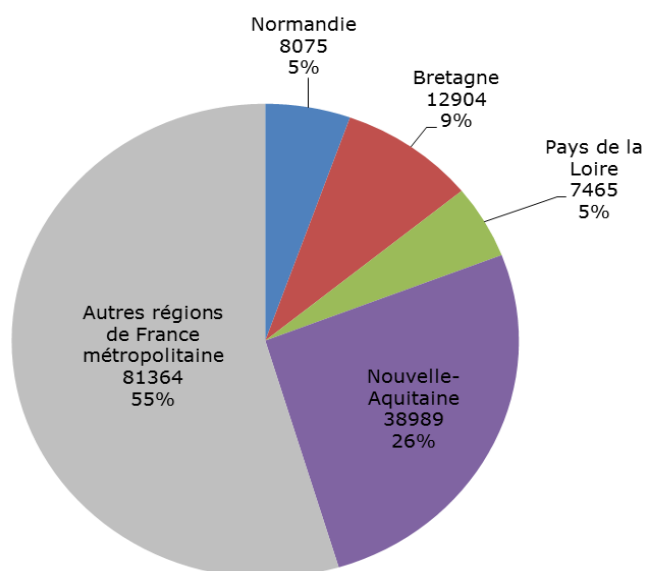


Tableau 10 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer la présence de résidents britanniques dans les régions atlantiques (Source principale : Insee, Recensement de la population 2011 ou 2014)

Royaume-Uni	
Britanniques : 1 <sup>ers</sup> acheteurs étrangers de biens immobiliers en France	
France	
3 <sup>ème</sup> pays d'accueil des Britanniques après l'Espagne et l'Irlande 150 000 résidents britanniques, soit 2 fois moins que l'Espagne	
Normandie	Bretagne
8 075 résidents britanniques 1/3 des nouveaux arrivants en Basse-Normandie Près de 50% de retraités 6 300 résidences secondaires appartenant à des Britanniques : 62% du « parc » étranger	12 904 résidents britanniques 0,4% de la population totale 46% de retraités et 20% d'inactifs 88% de propriétaires 10 000 résidences secondaires appartenant à des Britanniques
Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
7 465 résidents britanniques Mayenne : un immigré sur quatre est né au Royaume-Uni Vendée : 17 % des immigrés	1 <sup>ère</sup> région française d'accueil des résidents britanniques 38 989 résidents britanniques 0,7 % de la population régionale 48% de retraités Dordogne : un millier de petites entreprises dirigées par des Britanniques, dont 536 dans le secteur de l'artisanat

La dépréciation de la livre se traduit tout d'abord par une baisse de **pouvoir d'achat des retraités** britanniques. Or les régions de la façade atlantique se distinguent par les taux les plus importants de Britanniques retraités.

Ces populations résidant en France seront ensuite directement concernées en cas de **restrictions à la libre circulation** des personnes. Une augmentation des demandes de naturalisation ou de cartes de séjour, pourrait être observée, voire des départs.

Des effets ambivalents semblent être constatés sur le **marché de l'immobilier**. Certains professionnels spécialisés sur la clientèle britannique, tels que l'Agence Newton, évoquent des reports d'achat dans le temps, dans l'attente de mieux connaître les futurs droits des ressortissants du Royaume-Uni. A l'inverse, selon la 9<sup>ème</sup> édition de l'Observatoire BNP Paribas International Buyers, 23% des acheteurs potentiels envisageraient d'accélérer un processus d'acquisition en cours. De même, selon le groupe d'agences immobilières Legget, leader en France de transactions immobilières avec la clientèle britannique, les épargnants inquiets auraient plus que jamais jeté leur dévolu sur le Périgord pour y placer leurs économies dans la pierre (progression de 30%).

Au-delà du seul marché de l'immobilier, le Brexit pourrait avoir des **conséquences majeures pour certaines communes rurales** marquées par des problématiques de désertification, d'origine multifactorielle, dont les Britanniques représentent une part importante de la population (notamment en Centre-Bretagne, Sud-Manche et Dordogne) : impacts sur la consommation, le commerce de proximité, l'économie

présentielle, les services publics, le tourisme « familial » et donc plus largement le dynamisme de ces territoires.

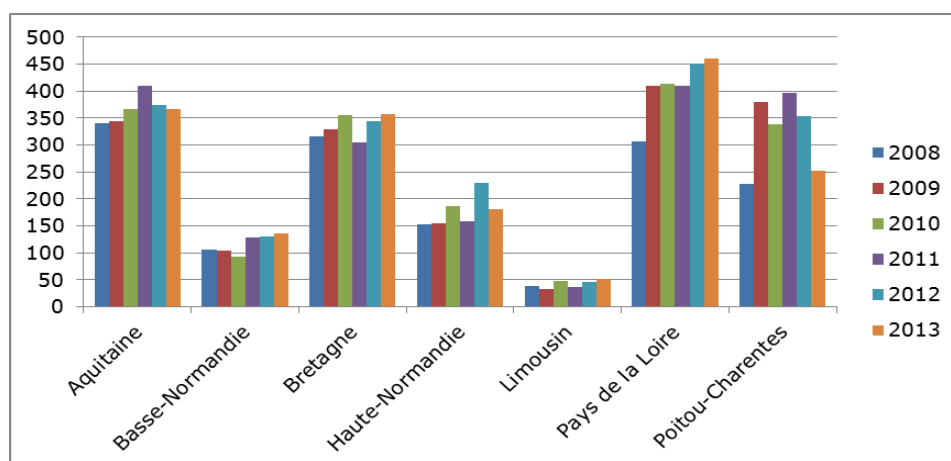
## ➤ II.7/ L'enseignement supérieur et la recherche

Le Royaume-Uni est un partenaire de recherche important et une destination privilégiée de mobilité étudiante et enseignante, pour la France en général et les régions atlantiques en particulier (cf. Tableau 11 et figure 5).

Tableau 11 : Quelques données collectées par les CESER de l'Atlantique pour illustrer les relations de la France et des régions atlantiques avec le Royaume-Uni en matière d'enseignement supérieur et de recherche

France	
Taux de retour sur le programme Horizon 2020 : 64%	
3 000 étudiants britanniques	
Royaume-Uni	
Taux de retour sur le programme Horizon 2020 : 134%	
12 000 étudiants français	
2 <sup>ème</sup> partenaire de la France en termes de co-publications	
Normandie	Bretagne
Plus de 40 programmes de recherche conduits avec le Royaume-Uni dans les universités normandes ces dernières années	Royaume-Uni impliqué dans 65% des projets collaboratifs associant des partenaires bretons sur le programme Horizon 2020
Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
Pas de données collectées à ce stade	Pas de données collectées à ce stade

Figure 5 : Nombre de mobilités étudiantes vers le Royaume-Uni par région de la façade atlantique, dans le cadre du programme Erasmus, entre 2008 et 2013 (Source : Agence Erasmus+ France / Education & Formation)



Les acteurs de la recherche expriment des inquiétudes sur la **poursuite du financement** des projets actuels de recherche collaboratifs impliquant des partenaires britanniques, mais surtout sur le niveau des **futurs financements**. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne signifie également pour ces acteurs la **perte potentielle d'un partenaire reconnu** pour sa capacité à capter les fonds européens.

Par ailleurs, des effets du Brexit sont à craindre sur **la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs** en cas de restrictions à la libre circulation des personnes. Or, selon l'Agence Erasmus+ France, plus de 10 624 étudiants issus des régions de la façade atlantique ont bénéficié d'une mobilité vers le Royaume-Uni entre 2008 et 2013, soit plus d'un quart des étudiants français vers cette destination. Le Royaume-Uni constitue selon les régions de la façade la première ou la deuxième destination des mobilités étudiantes.

Néanmoins, le Brexit pourrait à cet égard comporter **quelques opportunités** à saisir pour la France en général et les régions atlantiques. Si le Royaume-Uni devenait moins facilement accessible aux étrangers, on pourrait assister à un **redéploiement géographique des étudiants** européens en quête de mobilité vers d'autres pays. De même, **des chercheurs et enseignants** de nationalités européennes actuellement en poste au Royaume-Uni pourraient chercher à revenir au sein de l'Union européenne, que ce soit dans leur pays d'origine ou non.

Interrogé par le Président du Conseil régional de Normandie sur l'opportunité de voir s'implanter des établissements d'enseignement supérieur britanniques en Normandie, le CESER de Normandie a conclu de ses travaux que cette question ne va pas de soi mais peut s'envisager à travers le dialogue, un travail de conviction, autour d'un cursus spécifique.

~

Dans cette contribution, les CESER de l'Atlantique ont mis en avant sept principaux secteurs socio-économiques qui pourraient être significativement affectés par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

D'autres domaines, dont on peut penser qu'ils seraient concernés par les effets du Brexit, n'ont pu être approfondis dans le cadre des travaux menés.

C'est le cas notamment de la **santé**, qui soulève un certain nombre d'enjeux. Ainsi, certains Britanniques viennent couramment se faire soigner en France, et notamment dans les régions du nord de la façade atlantique du fait de leur proximité géographique. La question de la pérennité de l'accès au système français de protection sociale et de santé des résidents britanniques est également posée. Ce domaine pourrait également être porteur d'opportunités pour répondre aux problèmes de démographie médicale en France : les professionnels de santé de nationalités européennes en poste au Royaume-Uni pourraient choisir de le quitter.

Les **échanges linguistiques et culturels** sont également potentiellement concernés. Les régions de la façade atlantique représentent par exemple plus de la moitié des liens de jumelage entre des communes du Royaume-Uni et de France<sup>23</sup>. Les possibles entraves à la circulation des personnes ne pénaliseraient pas seulement les mobilités dans l'enseignement supérieur, mais également celles relatives à l'enseignement secondaire, avec les nombreux échanges, voyages d'étude et stages linguistiques.

---

<sup>23</sup> Source : *Les jumelages en chiffres*, Association française du conseil des communes et régions d'Europe, janvier 2017.

## Conclusion

De cette analyse des possibles conséquences transversales et sectorielles du Brexit dans les régions de la façade atlantique, les CESER retiennent d'abord le **poids de l'incertitude**, qui place *de facto* la majorité des acteurs socio-économiques dans une situation d'observation et d'attente vis-à-vis de l'évolution des négociations et de la clarification du champ des possibles.

Les CESER de l'Atlantique ont mis en avant des points de vigilance, des secteurs susceptibles d'être concernés en région, mais également de possibles opportunités. Le Brexit pourrait ainsi jouer un rôle d'« aiguillon » dans certains domaines comme le tourisme.

Dans ce contexte, quelques **stratégies collectives** se mettent en place. Il s'agit d'abord pour les acteurs concernés d'organiser **la veille et le suivi** autour de cette problématique, à l'image du comité de suivi/task-force en cours de constitution à l'initiative du Conseil régional de Bretagne. Une task-force « Manche », pilotée par la Région Normandie et soutenue par le secrétariat de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, a été initiée en novembre 2017 avec l'objectif de donner un nouvel élan aux relations franco-britanniques. Certains secteurs se mobilisent pour **peser sur les négociations** : une coalition européenne, European Fisheries Alliance (EUFA), a par exemple été constituée pour afficher un front uni des pêcheurs de l'Espagne à la Suède. Des **démarches pro-actives**, telles que des campagnes de communication, sont également menées pour attirer touristes et entreprises britanniques.

Le suivi des conséquences socio-économiques du Brexit s'inscrit nécessairement dans un temps long. Par cette contribution, les CESER de l'Atlantique incitent les Régions de la façade atlantique à **prendre pleinement la mesure** des conséquences socio-économiques potentielles sur leurs territoires, à **anticiper** et à **agir collectivement** pour que ces enjeux spécifiques puissent être pris en compte dans les négociations. Les CESER de l'Atlantique estiment également que les Régions ont un rôle à jouer dans la **fédération des acteurs** de leurs territoires pour suivre ces conséquences et mettre en œuvre des **stratégies partagées**. Ils les alertent également sur le risque, en termes géopolitiques, d'aggraver la « périphéricité » des régions atlantiques et d'affaiblir **l'Arc atlantique** et son poids dans la dynamique européenne, au regard d'autres façades (Méditerranée, Mer Baltique, etc.).

Les CESER de la façade atlantique poursuivront leur travail de veille sur ce sujet et pourront, le cas échéant et au regard de leurs compétences, approfondir leur analyse initiale.

## Annexe 1

### Courrier de sollicitation de Bruno Retailleau auprès des CESER de l'Atlantique



**CPMR ATLANTIC ARC  
COMMISSION**

**Monsieur Benoît CAILLIAU**  
*Président de l'association des CESER de l'Atlantique*  
*Conseil économique social environnemental*  
*des Pays de la Loire*  
*1 rue de la Loire*  
*44966 NANTES Cedex 9*

Rennes, le 7 juillet 2017,

Réf.: BR/CAACOU170029

Ref. Dossier suivi par Pauline Caumont, Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 7 avril 2017 et vous remercie pour l'accueil favorable que vous réservez à ma proposition d'associer les CESER de l'Atlantique à l'évaluation des conséquences du BREXIT pour les Régions de l'Arc Atlantique.

Comme vous le savez, la Commission Arc Atlantique, que je préside depuis juin 2016, a préparé une note technique sur « Les conséquences du BREXIT dans les Régions de l'Arc Atlantique », présentée lors de notre Assemblée générale des Sables d'Olonne, les 2 et 3 mars derniers. Suite à ce travail technique, des recommandations politiques sont en cours d'élaboration afin de faire entendre la voix des Régions atlantiques auprès des négociateurs européens du BREXIT.

Dans cette optique, nous serions ravis de compter sur l'aide et le soutien des CESER de l'Atlantique qui pourraient s'inspirer de la démarche exploratoire conduite par le CESER de Bretagne en décembre 2016, en l'étendant aux Régions françaises de la façade Manche-Atlantique.

Concernant les modalités d'actions possibles des CESER de l'Atlantique, je vous suggère de privilégier une approche sectorielle proche de celle que nous avons adoptée dans notre rapport de mars 2017 afin de déboucher autant que possible sur des préconisations opérationnelles. Ce travail pourrait utilement s'intégrer dans une étude plus large qui pourrait être conduite par le Réseau transnational atlantique (RTA).

Il me paraîtrait heureux qu'un premier travail puisse être conduit d'ici l'achèvement du mandat actuel des CESER, soit d'ici la fin d'année 2017.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Pauline Caumont, Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique : [pauline.caumont@crpm.org](mailto:pauline.caumont@crpm.org) ou par téléphone au : 0032 2 612 17 05.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Bruno RETAILLEAU**  
Président de la Commission Arc Atlantique  
Président de la Région Pays de la Loire

CPMR Atlantic Arc Commission  
6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)  
Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +32 (0)2 612 17 05 - Email: [pauline.caumont@crpm.org](mailto:pauline.caumont@crpm.org)  
[www.arcatlantique.org](http://www.arcatlantique.org)



## Annexe 2

### Courrier de sollicitation d'Hervé Morin auprès du CESER de Normandie



LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Luc LEGER  
Président du CESER de Normandie  
5, rue Robert Schuman  
76174 ROUEN cedex

Caen, le 3 juillet 2017

Monsieur le Président,

J'ai été très heureux de vous recevoir ainsi que les Conseillers économiques et sociaux de Normandie le 29 juin dernier à l'Abbaye aux Dames. J'apprécie particulièrement ces temps d'échanges qui sont l'occasion d'évoquer, ensemble, des thèmes majeurs pour l'avenir de notre région. C'est pourquoi je souhaite saisir le CESER sur les deux sujets suivants :

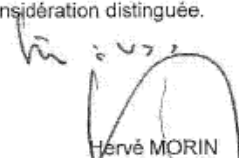
Tout d'abord, ainsi que nous l'avons souligné ensemble, le *Brexit* nous offre une opportunité unique d'attirer des établissements d'enseignement supérieur qui peuvent avoir besoin d'être présents sur un territoire de l'Union européenne.

Je vous confirme donc par la présente ma demande afin qu'une délégation du CESER puisse se rendre en Grande Bretagne pour étudier lesquels de ces établissements pourraient être ciblés par une démarche visant à les convaincre de s'implanter, avec succès, en Normandie.

Je souhaiterais par ailleurs que le CESER puisse éclairer la Région, dès cet automne, sur les nécessaires ajustements à apporter aux axes stratégiques des Contrats de plan Etat-Région (CPER concernant l'ex Basse-Normandie, l'ex Haute-Normandie et la Vallée de Seine), dans le cadre de leur révision annoncée par le gouvernement.

Les services régionaux et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous accompagner sur ces deux sujets auxquels j'attache une grande importance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Hervé MORIN



## **Remerciements**

Les CESER de l'Atlantique remercient pour leur contribution l'ensemble des acteurs qui ont répondu au questionnaire, et qui ont été auditionnés et contactés, ainsi que les membres des CESER qui ont participé à ces travaux.



Association des CESER de l'Atlantique  
Hôtel de Région- 1 rue de la Loire  
44 966 NANTES Cedex 9  
Tél : 02 28 20 63 95  
E-mail : [gaelle.frostin@ces-atlantique.fr](mailto:gaelle.frostin@ces-atlantique.fr)



7 rue du Général Guillaudot – CS 26918  
35 069 RENNES Cedex  
Tél : 02 99 87 18 75  
[www.ceser.bretagne.bzh](http://www.ceser.bretagne.bzh)



Hôtel de Région - 1 rue de la Loire  
44 966 NANTES Cedex 9  
Tél : 02 28 20 55 80  
[www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



Hôtel de Région - 14 rue François de Sourdis  
33 077 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 57 57 80 80  
[www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr)



Abbaye-aux-Dames - CS 30529  
14 036 CAEN Cedex 1  
Tél : 02 31 06 98 90  
[www.ceser.normandie.fr](http://www.ceser.normandie.fr)